



## Pension alimentaire différent cas

Par **bernardHu**, le **19/04/2015 à 20:08**

Bonjour

Suite a une séparation d'un commun accord et sans mariage ni PACS ni concubinage déclaré.

Nous avons 2 enfants

Un garçon de 13 ans en garde partagée équitable

Une fille de 15 ans en garde classique chez moi 1 weekend sur 2 + 50% des vacances scolaires.

Mon salaire est de 1200€ et celui de la mère de nos enfants de 2000€

Quel serait le montant des pensions alimentaires et non compensatoires respectives

Merci pour votre aide

Par **domat**, le **19/04/2015 à 20:39**

bjr,

les pensions alimentaires sont destinées à l'entretien et à l'éducation des enfants.

en principe pour la garde alternée, il n'y a pas de pension alimentaire.

pour l'autre enfant, il suffit de vous mettre d'accord sur un montant (il existe peut être des sites pour estimer les pensions alimentaires).

en cas de désaccord vous devrez saisir le jaf.

cdt

Par **bernardHu**, le **19/04/2015 à 21:41**

Merci pour cette réponse cela l'éclaire car ayant téléchargé un pdf des pensions sur le site du ministère il était fait mention d'une pension pour la garde partagée.

Cordialement .